

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

Le 10 septembre deux mille-dix-neuf à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.

Date de convocation : 02 septembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BERTRAND Alain	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	FEILLEUX Christelle	BONNEAU Régis
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
FORT Claude	PEREZ Emmanuelle	ROCHARD Cédric
ROBIN Robert	LAIDET Michel	

Madame METREAUD Christine a été élue secrétaire de séance.

### 1. DÉLIBÉRATIONS A VOTER :

#### 1.1 Décision modificative n°2

Madame METREAUD explique que la Préfecture demande le remboursement d'un trop perçu lié à une subvention datant de 2011 d'un montant de 5 218.36€.

Par ailleurs, Monsieur le Maire annonce que l'opération 144 a besoin de fond supplémentaire ainsi que l'article 615231 correspondant à la voirie en fonctionnement.

Ces besoins financiers seront pris sur l'opération intitulée « Réserve Foncière ».

-	+
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Chapitre 011 Voiries 615231 : + 5 041.50 €
<u>INVESTISSEMENT</u> Opération 242 – Réserve Foncière Terrains nus 2111 : - 14 459.86 €	Subventions d'investissement reçues Départements 1323: + 5 218.36 €  Opération 144 – Sécurité routière Installation, matériel et outillage 2315 : + 4 200 €

Après la décision modificative, il reste sur les différents articles et opérations :

#### INVESTISSEMENT

Opération 242 – Réserve Foncière

Terrains nus

2111 : 0 €

Subventions d'investissement reçues

Départements

1323 : 5 218.36 €

Opération 144 – Sécurité routière

Installation, matériel et outillage

2315 : 15 200 €

#### FONCTIONNEMENT

Chapitre 011

Voiries

615231 : 50 079.00 €

Vote des élus : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

### 1.2 Mise à jour du classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux

Monsieur FORT rappelle au Conseil Municipal que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisé le 13 novembre 2013. Cette dernière mise à jour avait permis d'identifier 33 149 mètres de voies communales.

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L141-3 du Code de la voirie routière.

Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau classement des voies communales selon le tableau annexé.

En conclusion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour le classement de 33 290 mètres de voirie sur la commune de Saint-Léger composé comme suit :

- + 140 mètres de voies communales à caractère de chemin mis à jour le /09/2019
  - 100 mètre : chemin de l'Aubépine
  - 41 mètres : impasse des Lavandières

2 adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe

**VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### 1.3 Changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17. Monsieur DEFOULOUNOUX, le premier adjoint donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux.

- Vu la délibération du comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination et la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat
- Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents du Syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17

Vote des élus : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

### 1.4 Modification statutaire du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, de modifier ses statuts afin de prendre en compte :

Les conséquences de la loi Notre et de la loi Ferrand ;

La représentation des EPCI ainsi que celle des communes à travers des collègues ;

Le nombre des membres du bureau qui sera fixé par le Comité ;

Les commissions territoriales qui seront calquées sur le périmètre des EPCI ;

Les activités accessoires : eaux pluviales urbaines et la DECI.

Monsieur le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux ainsi que du projet des statuts.

Vu la délibération du comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 juin 2019 approuvant la modification de ses statuts

Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L5211-20, L5212-6, L5212-7, L5212-8 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents du Syndicat dispose d'un délai de trois

mois pour se prononcer sur cette modification statutaire  
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Approuve la modification des statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

**Vote des élus : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

### 1.5 Adhésion de la ville de Saintes au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2019, la ville de Saintes a demandé son adhésion au syndicat pour les compétences eau et assainissement collectif.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, d'accepter l'adhésion de la ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif ; la compétence assainissement non collectif ayant déjà été transférée :

Le Président donne lecture de la délibération du Comité Syndical.

Vu la délibération du comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 juin 2019  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Approuve l'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (Eau 17) de la ville de SAINTES pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

**Vote des élus : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

### 1.6 Frais scolaire – Saint-Hilaire de Villefranche

Madame METREAUD Christine, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune de Saint Léger est scolarisé dans l'école primaire de la commune de Saint Hilaire de Villefranche. La facture des frais de scolarité pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 711 € pour 1 enfant.

Cette dépense s'inscrit au compte 6558.

Madame METREAUD Christine demande aux élus de délibérer afin d'ordonner le paiement des frais susmentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

De régler les frais de scolarité de l'enfant de Saint Léger d'un montant de 711 euros sur le compte 6558 à la ville de Saint Hilaire de Villefranche.

**Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### 1.7 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire souhaite que Mme BASSO-FIN soit à temps complet à compter du 1er octobre.

Le Conseil Municipal ayant décidé de procéder à la création du poste d'adjoint administratif territorial à raison de 35/35ème, à compter du premier octobre 2019, le tableau des effectifs du personnel communal est ainsi modifié :

**Au premier octobre 2019 :**

- **AGENTS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**
- 1 adjoint technique territorial de 2ème classe
- 1 agent de maîtrise filière technique
- 1 adjoint administratif territorial de 2ème classe
- 1 adjoint administratif territorial

**VOTE : POUR : 11 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0**

## 2. RIFSEEP :

La délibération concernant le RIFSSEP est réalisée, elle sera examinée par le Comité Technique lors de la réunion du 26 septembre 2019.

## 3. SITUATION FINANCIERE : solde actuel et prévision recettes et dépenses

Solde banque au 10/09/2019 : 81 972.18 €

DEPENSES A PREVOIR	RECETTES A PREVOIR
TOTAL 28 305.11 €	TOTAL 81 639.07 €
SOLDE 53 333.96 €	
SOLDE AVEC REPORT 135 306.14 €	

## 4. SCOT (schéma de cohérence et orientation territoriale)

La délibération d'arrêt du SCOT du 10 juillet 2019 est affichée en mairie.

Les principaux objectifs sont :

- Doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme,
- Positionner le territoire au sein d'une grande région,
- Maîtriser et organiser le développement urbain,
- Assurer le développement économique du territoire,
- Préserver le cadre de vie et l'environnement

## 5. ACHAT DEFIBRILLATEUR

Suite à l'arrêté du 19 décembre 2018, la commune de Saint-Léger est dans l'obligation de s'équiper d'un défibrillateur.

La CDCHS a négocié une offre tarifaire intéressante.

Il serait judicieux de placer ce défibrillateur près de la salle des Fêtes.

## 6. SAFER :

Conformément aux dispositions de l'article L.143-7-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Conseil Municipal est informé de l'intention de la SAFER de mettre en vente certains biens situés sur le territoire de la commune.

## 7. ACHAT BACS NOIRS ORDURES MENAGERES

Certains administrés n'ont plus de bacs noirs, une quinzaine de bacs seront achetés par la commune.

## 8. SECURITE :

### 8.1 Fédération nationale de la sécurité civile des réserves communales

Désormais les communes peuvent s'appuyer sur l'engagement civique des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile lors d'une catastrophe. Ces bénévoles sont reconnus et protégés par un statut officiel à l'instar des conseillers municipaux également bénévoles. Ces bénévoles sont recrutés parmi les habitants de la Commune.

### 8.2 Sécurité incendie

L'étude du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie est confiée à la RESE.

## 9. REZO POUCE :

La CDCHS a décidé de lancer un dispositif d'autostop sécurisé et organisé sur le territoire appelé « REZO POUCE ». Ce réseau est adapté à des déplacements locaux et de courte distance. Basé sur une inscription en mairie et matérialisé par des panneaux d'arrêts sur les 129 communes, il pourra s'utiliser

de façon spontanée et/ou via une application numérique de mise en relation. Ce service sera entièrement gratuit

## **10. LES CHANTIERS EN COURS ET PRÉVISIONS :**

- 10.1 **Réfection des trottoirs au Racauds** : le chantier est terminé
- 10.2 **Extension des réseaux** : la dissimulation des réseaux arrive à sa fin. Il reste le lieu-dit La Brande qui est limitrophe avec la commune de Berneuil. Celle-ci ne souhaite pas enfouir ses réseaux. A ce titre, l'enfouissement des réseaux à la Brande ne se fera pas.
- 10.3 **Square André Chaurreau** : le projet est quasi terminé et stoppé, les plantations d'arbustes seront effectuées durant la saison propice c'est-à-dire fin octobre. Ce chantier est payé à hauteur de 70% du montant total.
- 10.4 **Logement Lijardière** : les travaux sont bien avancés et ils ont été réglés à hauteur de 50 % du montant total.
- 10.5 **Rue du chemin Vert** : les travaux suivent leurs cours
- 10.6 **Boissouchaud** : il est prévu de faire l'assainissement des eaux pluviales, de créer des emplacements de parking et de refaire la voirie.
- 10.7 **Lotissement Les Rives de la Seugne** : une vente de terrain est actée puisque le compromis est signé, deux autres sont en cours et très bien engagés.
- 10.8 **Rue des Boutons d'or – Rue des Frênes** :
- Rue des Boutons d'or : les trottoirs seront refaits si les moyens financiers le permettent.
  - Rue des Frênes : Hébergement des bas-côtés et de son milieu.
- 10.9 **Achat tracteur** : en fin d'année cet achat sera réalisé.
- 10.10 **Projet de sécurité routière** : la demande de subvention concernant la mise en place de radars pédagogiques et de marquage au sol effectuée auprès du département au titre des amendes de police 2018 pour un montant de 5 049€26 a été attribuée.

## **11. FESTIVITES ET ANIMATIONS :**

### **11.1 Concours départemental des Villes et Villages Fleuris**

La commune de Saint-Léger participe, elle s'est vue décerner le 3<sup>ème</sup> prix dans sa catégorie

### **11.2 Circulaire du Ministère de l'intérieur sur les activités foraines et circassiennes**

Les installations de forains ou de circassiens d'une durée égale ou inférieure à quatre mois sont éligibles à la procédure allégée.

### **11.3 Repas des aînés ruraux :**

Mme METREAUD rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette année, il est proposé la gratuité du repas aux personnes de 65 ans et plus de la commune. Le repas sera servi le 27 octobre à 12h00 à la salle des fêtes avec un menu à 29€ et des animations seront proposées par le groupe folklorique Aunis et Saintonge. Le traiteur choisit est Olivier Lelong.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide d'offrir le repas aux administrés âgés de 65 ans et plus,
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 6232 du budget principal 2019.

**Vote des élus :            14 POUR            0 CONTRE            0 ABSTENTION**

### **11.4 Effraction salle annexe :**

Monsieur NOUVEAU a déposé son devis menuiserie, la mairie est en attente du devis peinture afin que l'expert de l'assurance se déplace.

### **11.5 Téléthon 2019**

Il aura lieu le samedi 30 novembre 2019.

#### 11.6 Noël des enfants 2019

Le Noël des enfants est prévu le 15 décembre 2019.

#### 11.7 Vœux du Maire 2020

Ils se dérouleront le dimanche 19 janvier 2020.

#### 11.8 Rallye des Fougères – 20ème anniversaire

La fréquentation a été bonne malgré des dégâts occasionnés par de forts coups de vent.

#### 11.9 Fête de la Palut

Cette année, la météo n'a pas contrarié la manifestation et le public. Ce rendez-vous annuel a été très apprécié.

#### 11.10 Le Chœur des Eurochestreries

Ce fut un concert de grande qualité avec une grande fréquentation malgré toutes les manifestations alentours.

#### 11.11 Fin de saison Gymnastique

Pour la fin de saison 2018/2019 ont été organisés un repas partagé avec une marche dans les marais. Les activités de cette nouvelle saison sont : Pilates - Marche à bâton - Gymnastique

#### 11.12 Repas « Les Cigognes Légéroises »

Le public a répondu présent avec 114 personnes, le spectacle de transformistes a été apprécié.

### 12. LES SERVICES TECHNIQUES

#### 12.2 Durée et horaires de travail journalier et hebdomadaire

- ✓ Les horaires de travail sont : 8h00-12h00 et 14h00-18h00
- ✓ La durée de travail hebdomadaire est de 35h répartie de la façon suivante :
  - 1 semaine de 32 h
  - 1 semaine de 38h

#### 12.3 Jours de récupération

Des jours ou heures de récupération seront données sur demande en fonction des travaux à réaliser et sur décision de Monsieur le Maire.

#### 12.4 Attribution d'heures supplémentaires

L'attribution d'heures supplémentaires sera effectuée en fonction des travaux réalisés et à la demande de Monsieur le Maire.

#### 12.5 Utilisation des véhicules, matériels de la commune

Il est interdit d'utiliser des véhicules ou matériels de la commune en dehors des heures de travail sauf si une demande a été faite auprès de Monsieur le Maire.

#### 12.6 Travaux effectués en dehors des heures légales

Il est interdit de travailler en dehors des heures légales pour des raisons d'assurance et de sécurité.

### 13. EXPRESSION LIBRE

- ✓ Il est demandé quand est-ce que ce déroulera l'inauguration du hangar technique
- ✓ Il est rappelé que le candélabre situé au Coudrat ne fonctionne pas

### 14. COMMENTAIRES DE MONSIEUR LE MAIRE

Fin de séance : 23h04

La secrétaire de séance, Madame Christine MÉTREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU